



Madame Heydemann
Orange
111 quai Président Roosevelt
92130 Issy Les Moulineaux

Objet : Préavis de grève
pour la journée du 19 janvier 2023

Montreuil, le 11 janvier 2023

Madame la directrice générale

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette nouvelle réforme si elle est appliquée impactera l'ensemble des salariés alors que le système par répartition n'est pas en danger et que rien ne justifie une telle réforme.

A Orange la situation des salariés n'a cessé de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emplois, la réforme des retraites aurait des conséquences néfastes sur la santé des salariés déjà éprouvés au travail.

Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange.

Dans ce sens la CGT FAPT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 19 janvier 2023 afin de couvrir les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts.

La CGT FAPT appelle l'ensemble des salariés à cesser le travail le 19 pour une autre répartition des richesses, pour un départ à la retraite à 60 ans à taux plein. pour l'emploi, les salaires, les conditions et l'organisation du travail, pour le droit de revendiquer, pour garantir le droit à la communication,.

Les salariés d'Orange revendiquent

Une politique de reconnaissance et de rémunération ambitieuse avec :

- Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.
- La prise en compte de la pénibilité avec des départs anticipés à taux plein
- L'augmentation immédiate à hauteur 8% des salaires au vu du bon état de santé des finances de l'entreprise.
- La mise en place du 13ème mois en plus des éléments de rémunérations actuels.
- Une réelle reconnaissance des qualifications et de l'expérience.
- La suppression de toutes inégalités salariales (sous-positionnements et non promu depuis +10 ans,..).
- le rattrapage des inégalités salariales Femmes/Hommes.
- Un SMIC à l'embauche de 1800€ sans qualification.
- Aucun salaire de cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale soit 3428 € /brut /mensuel.

- La prise en charge de l'ensemble des frais induits lors du travail à domicile en confinement sans cadre légal.

Une politique d'emploi ambitieuse avec :

- Les recrutements nécessaires, à parité Femmes/Hommes, par territoire afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- L'embauche des apprentis, CDD, intérimaires... qui en font la demande.
- La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance le nécessitant.
- L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h.
- L'arrêt de tous projets de fermetures des boutiques et la réouverture de boutiques de proximité Orange maison mère et la réinternalisation de l'activité pour stopper tout dumping social
- **Pour le droit de revendiquer**

L'arrêt de toutes les pressions et répressions en direction des militants syndicaux et la levée de toutes les sanctions

- **En convergence d'intérêts professionnels, les retraités d'Orange seront aussi dans l'action sur des revendications particulières que nous vous demandons de prendre en compte :**

- La portabilité de la complémentaire Santé au même tarif que les actifs et avec la même participation de l'employeur au départ et tout au long de la retraite
- Une participation pour les transports au moins équivalente à celle octroyée aux actifs
- La mise en œuvre de mesures par Orange afin que tous les retraités partis avant 2020 puissent avoir accès au Kiosque Retraités et ainsi bénéficier de réductions pour les produits et abonnements téléphoniques

Dans le cadre de ce préavis, nous réaffirmons notre volonté d'être reçu par la direction d'Orange.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Membre du bureau fédéral
Pascal Le Lausque

